

COMMUNE DE GER - 64530
CRÉATION DE CHEMINEMENTS DOUX ET D'UN JARDIN PUBLIC DANS LE BOURG
AVIS DE MARCHÉ

1- ACHETEUR :

Commune de GER.

Personne responsable du marché : Monsieur Bernard POUBLAN le Maire de GER

Mairie – rue du Gleysia – 64 530 GER

Tél : 05 62 31 50 60 e-mail : mairie.ger@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

2- OBJET DU MARCHÉ :

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire, d'une durée de validité de 4 ans, pour des missions du domaine Aménagements paysagers et Infrastructures, en vue de la création de cheminements doux et d'un jardin public dans le bourg de la commune de GER.

L'accord-cadre donnera lieu à des marchés subséquents :

- Marché n°1 : Diagnostic (DIA) aboutissant à un scénario d'aménagement sur la base du « Schéma des itinéraires de liaisons douces à créer »
- Marché n°2 : mission « témoin » totale ou partielle, pour la réalisation des phases d'études (éléments de mission AVP, PRO, ACT) et de travaux (éléments de mission VISA, DET, AOR) sur le périmètre d'intervention 2 (p.15 du Préprogramme) ;
- Marchés suivants : en mission « témoin » de maîtrise d'œuvre, totale ou partielle,

Le dossier de consultation complet est disponible sur la plateforme dématérialisée: www.eadministration64.fr et sur demande écrite par courrier ou e-mail au secrétariat de mairie de GER, à l'adresse indiquée en 1.

3- TYPE DE PROCÉDURE :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. C'est une **consultation ouverte**.

4- COMPÉTENCES REQUISES :

- Conception paysagère d'espaces publics ruraux (compétence obligatoire du mandataire du groupement) ;
- Ingénierie des voiries et réseaux divers,
- Compétence complémentaire en architecture.

5- CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

L'acheteur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères suivants et de leur pondération :

- **La valeur technique de l'offre appréciée essentiellement à partir du dossier de présentation du candidat et de sa note méthodologique : 70%** répartis comme suit :
 - o **la qualité des références des membres des équipes candidates et leur adéquation avec le projet (20%) ;**
 - o **la pertinence des compétences complémentaires proposées par les candidats (10%) ;**
 - o **la pertinence de l'organisation des échanges avec la maîtrise d'ouvrage et le comité de pilotage pour mener à bien le projet en rapport avec les délais d'études annoncés par le candidat (20%) ;**
 - o **le niveau de rendu des prestations proposées et notamment la lisibilité des procédés de visualisation du projet (20%)**
- **Le prix des prestations, renseigné dans le projet d'acte d'engagement : 30%.**

6- NÉGOCIATION :

Une négociation pourra être engagée si l'acheteur le juge nécessaire. Elle prendra la forme d'une audition et pourra porter sur tous les aspects du marché.

7- CONDITIONS DE DÉLAIS :

- Date limite de réception des dossiers d'offre : **11 mars 2019 à 12h00**
- Date prévisionnelle d'audition–négociation si nécessaire : Jeudi 28 mars 2019
- Démarrage des prestations : mai 2019

8- DATE DE L'ENVOI A LA PUBLICATION : 18 février 2019